

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE
MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	25/2022
Membres présents :	34		
Nombre de pouvoirs :	8	SÉANCE DU	23 juin 2022
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 17 Juin 2022

Date d'affichage : 25 Juin 2022

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, De WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, MALET Jean-Jacques, MOREAU Philippe.

3CBO : BETHOUIL Christophe, BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LAPENE Jean Pierre.

CC4V : BERTHAUD Jean, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, FAURE Cyril, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, , MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : MARTIN Valérie, ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : CHEVALIER Jean Luc, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine, PIGOT Pierrick.

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LEROY Angélique.

AME : BASCOP Valérie, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, COULON François, DESRUMAUX Vincent, GODEY Éric, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GODEY Eric, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : MARTIN Valérie a donné pouvoir à MALET Jean-Jacques, BERNARD Françoise a donné pouvoir à BERTHAUD Jean, LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à GADOIS Céline, BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à CHARLES Valérie, CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à BILLAULT Jean-Paul, VAREILLES Philippe a donné pouvoir à DIGEON Benoît, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à NERAUD Frédéric.

Secrétaire de séance : MME Céline GADOIS de la Communauté de Communes des 4 Vallées est nommée secrétaire de séance.

AVENANT n°1 À LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL GÂTINAIS MONTARGOIS AU TITRE DU PROGRAMME SARE « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

VU la délibération n° 30-2013 du 19 décembre 2013 du Pays Gâtinais portant sur la création d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

VU la délibération n° 36-2017 du 5 octobre 2017 du Pays Gâtinais portant sur le renouvellement du projet de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

VU la délibération n°44-2020 du 17 décembre 2020 du Pôle d'Équilibre Territorial Gâtinais montargois portant sur la convention avec la Région Centre-Val de Loire au titre du programme SARE « service d'accompagnement à la rénovation énergétique »

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois porte une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), appelée « Service Éco Habitat », opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2014. Elle assure la structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique à travers ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre de travaux sur le territoire.

RAPPELLE que le programme national « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE), créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Le programme est financé par des entreprises privées, dans le cadre du dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et est co-porté par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire.

Le programme est déployé, selon les conditions et modalités de financement établies par la Région Centre-Val de Loire, au niveau local par les EPCI volontaires.

Au titre de la réalisation des actes métiers « dynamique de la rénovation » (sensibilisation, communication, animation des ménages, des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux), la Région Centre-Val de Loire peut apporter un financement, calculé à partir d'un taux forfaitaire appliqué à la population du territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

RAPPELLE qu'au titre de la réalisation des actes métiers « dynamique de la rénovation », une convention entre la Région Centre-Val de Loire et le PETR Gâtinais a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2023, avec un financement attendu de 35 868 €.

INDIQUE que la Région Centre-Val de Loire propose de prolonger la durée de validité de la convention de quatre mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Cette modification fait l'objet d'un avenant (cf. document joint).

INDIQUE que cet avenant permet également de modifier les modalités de financement au titre de la réalisation de nouveaux actes métiers « Petit Tertiaire Privé », avec une partie fixe calculée à partir d'un taux forfaitaire appliqué à la population du territoire et une partie variable en fonction du type et du nombre d'accompagnements à la rénovation énergétique réalisés auprès des entreprises.

PRÉCISE que ce nouvel accompagnement à la rénovation énergétique sera proposé aux entreprises du petit tertiaire privé du territoire (TPE, commerces, artisans, bureaux, restaurants, enseignement privé, associations) ne rentrant pas dans le champ d'obligation d'économies d'énergie pour les bâtiments tertiaires (locaux inférieurs à 1 000 m²).

INDIQUE que cet avenant, intégrant la révision des actes réalisés et celle de la durée de convention, porte le financement attendu par la convention à 62 566,32 euros, soit 26 698,32 euros supplémentaires par rapport à la convention initiale.

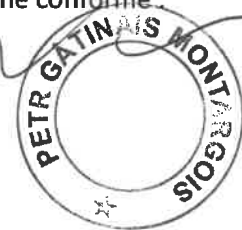
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de l'avenant n°1 de la convention entre la Région Centre-Val de Loire et le PETR Gâtinais montargois au titre du programme SARE « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à cet avenant.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com